

# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

## TRIMESTRE N°1 JANVIER - MARS 2024



### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Les niveaux de fond sont stables par rapport au trimestre dernier, sur l'ensemble du réseau de surveillance de Nouméa.

Les niveaux de pointe sont en hausse à Montravel sans toutefois occasionner de dépassement des seuils réglementaires. Les niveaux de pointe sont en forte baisse à Griscelli.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Griscelli)	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouvelle
Moyenne trimestrielle	1	1	0	0	1	1	1
Moyenne horaire maximale	19	163	21	32	38	31	22
Moyenne journalière maximale	4	12	2	6	6	2	5
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux en dioxyde d'azote sont en baisse ce trimestre et restent en deça des seuils réglementaires à ne pas dépasser.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouvelle
Moyenne trimestrielle	3	2	1	2	4	3
Moyenne horaire maximale	21	25	19	24	25	24
Moyenne journalière maximale	7	8	6	8	9	8
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les niveaux de fond en poussières fines PM<sub>10</sub> sont stables par rapport au trimestre précédent, tandis que les niveaux de pointes diminuent légèrement de manière globale.

Aucun dépassement de seuil n'a été mesuré.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouvelle
Moyenne trimestrielle	9	15	13	12	12	12
Moyenne horaire maximale	31	68	37	52	48	66
Moyenne journalière maximale	19	33	29	34	28	33
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>2.5</sub>)

Les niveaux de fond en poussières fines PM<sub>2.5</sub> sont stables par rapport au trimestre précédent, tandis que les niveaux de pointes diminuent légèrement de manière globale.

Les niveaux restent en deça des seuils réglementaires à ne pas dépasser.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	4	4	5	/
Moyenne horaire maximale	19	36	26	/
Moyenne journalière maximale	8	12	11	/
Dépassement SI	0	0	0	/
Dépassement SA	0	0	0	/
Dépassement VLJ	0	0	0	/

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### L'OZONE (O<sub>3</sub>)

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser. Les niveaux de fond et de pointe sont en baisse sur ce premier trimestre 2024.

	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	29	26
Moyenne horaire maximale	56	64
Moyenne journalière maximale	40	42
Dépassement SI	0	0
Dépassement SA	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10	PM2.5	O <sub>3</sub>
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	37.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	160 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	180 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(2)</sup>	-	-	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>	37.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8h <sup>(5)</sup>

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35/an. (5) À ne pas dépasser plus de 25/an.